

# L'ÉCHO DES ALPAGES

N°10

Hiver 2019-2020

Savoie

édITO

Chères adhérentes, chers adhérents,  
Chers partenaires,



Emmanuel HUGUET,  
Maire de Villard/Doron

Les alpages comme bien des domaines et des territoires n'échappent pas aux changements et aux mutations. Dans les Alpes du nord, le changement climatique à l'œuvre est plus rapide qu'ailleurs. La hausse des températures s'élève déjà à deux degrés Celsius par rapport au siècle dernier. La prédation s'est fortement accentuée ces dernières années : 482 attaques sur les troupeaux ovins en Savoie en 2019 contre « seulement » 195 en 2015. La filière caprine est aussi concernée. Faudra-t-il demain protéger également les troupeaux bovins?

Une nouvelle politique agricole est à venir après 2020....

Ce contexte amène de l'incertitude et peut provoquer des ruptures profondes. Dans le chemin que les alpages auront à parcourir, il conviendra de ne pas perdre de vue les recettes récentes de notre histoire qui ont conduit l'agriculture savoyarde -et ceux qui la font- là où elle se trouve :

- (1) des produits de qualité en cohérence et respect avec la richesse de nos territoires montagnards et de nos alpages : les pastoraux ont toujours fait avec la montagne et pas contre.
- (2) des réponses collectives pour aller plus loin (AFP, GP, SICA, Coopératives...).

Nous devons toujours avancer en regardant devant, en cherchant à maintenir les équilibres d'abord au sein de la famille pastorale, avec le milieu naturel mais également avec les autres partenaires impliqués sur les espaces pastoraux. Des intérêts convergents peuvent être partagés et doivent être portés en commun.

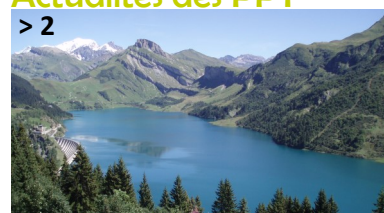
La SEA (avec ses partenaires) est là pour aider les différents acteurs à se saisir de ces territoires et des enjeux qui y sont attachés. Sa composition associative et son expertise technique doivent permettre une médiation garante du maintien d'une activité pastorale forte, capable de faire face aux enjeux à venir et du bien vivre ensemble.

Emmanuel HUGUET,  
Président de la SEA

DANS CE  
NUMÉRO

Actualités des PPT

> 2



Médiation

> 3-5



Témoignage

> 6-7



Expérimentation

> 7



Vie de la structure

> 8



## Fin des programmes de Développement Ruraux Régionaux

**Le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) est géré au niveau des Régions à travers les Programmes de développement rural régionaux (PDRR). Ces programmes mettent en oeuvre une stratégie visant à répondre aux priorités de l'Union pour le développement rural grâce à un ensemble de mesures.**

Le PDR a été construit en partenariat avec les cofinanceurs (Etat, Agences de l'eau, Départements...) et les professionnels. Tous ces acteurs se sont mobilisés autour d'une double exigence :

- 1) Respecter le cadre réglementaire européen spécifique au développement rural ;
- 2) Tenir compte des besoins de l'agriculture et des zones rurales rhônalpines (diagnostic, identification des besoins, stratégie d'intervention).

Dans la nouvelle Région AuRa deux PDR se côtoient : le PDR de l'ancienne région Rhône-Alpes et celui de l'ancienne Région Auvergne. Pour les territoires pastoraux de Savoie, le PDR Rhône-Alpes concerne plusieurs aides emblématiques et d'importance :

- La mesure 761 (aides à l'investissement en alpage) mobilisée via les PPT et la politique pastorale du département.
- La mesure 762 (aide à la protection des troupeaux)
- MAeC

**2020 verra la fin de la validité de ces 2 PDR programmés sur la période 2014-2020. L'occasion de n'avoir, pour la prochaine programmation des crédits FEADER, qu'un seul dispositif à l'échelle de la Région AuRA.**

Un enjeu fort se dessine dès le début d'année prochaine afin de mobiliser les crédits régionaux et FEADER dans le cadre de la mesure 761 et des Plans Pastoraux Territoriaux.

Il s'agit au cours de l'année à venir de bien faire vivre les PPT et de mobiliser les enveloppes attribuées au moment de leur signature. La Région travaille autour de plusieurs scénarios de calendrier pour le dépôt des dossiers PPT (mesure 7.61).

La SEA a adressé par l'intermédiaire du réseau pastoral AuRA, un courrier à la Région confirmant que les services pastoraux partagent l'enjeu de programmer le plus de dossiers possibles lors du comité de sélection d'avril/mai mais souhaitent que les maîtres d'ouvrages puissent déposer des dossiers jusqu'en septembre (pas acquis à ce stade).

### Et après 2020 ?

Pour 2021, le flou persiste sur la mise en œuvre de la nouvelle programmation FEADER. On ne sait pas si l'année 2021 sera :

- Une année de transition (on poursuit avec le même cadre que précédemment)
- Une année blanche (pas de mobilisation de crédits possibles)

Autre changement d'importance pour la nouvelle programmation FEADER, les services de l'Etat, cesseront d'être les guichets et services d'instruction pour la mesure 761. La Région reprendra cette prérogative. Les modalités de mise en œuvre opérationnelle ne sont pas encore connues.

## Une nouvelle délibération de la Région en faveur du pastoralisme

**Le Conseil Régional a délibéré les 27/28 juin dernier en faveur du pastoralisme, les principales informations à retenir sont les suivantes :**



■ **Une politique pastorale commune à l'échelle de la Région AuRA** autour de 3 axes :

- (1) L'accompagnement au niveau régional d'actions et de projets pour le développement et la pérennisation de l'activité pastorale
- (2) La sauvegarde du pastoralisme face à la prédation
- (3) Les plans pastoraux territoriaux

■ **Un déploiement des PPT à l'échelle de la Région** avec pour les territoires orphelins de PPT, la possibilité de mobiliser des crédits en dehors des PPT jusqu'en 2020 puis à partir de 2020 uniquement les territoires en cours d'élaboration de PPT.

Pour les nouveaux PPT, la possibilité de modifier les répartitions budgétaires (tout en restant dans le volume de l'enveloppe initiale) entre

les différentes lignes d'actions sans nécessité d'avenant à la convention signé entre le territoire porteur du PPT et la Région.

■ **Une nouvelle ligne de financement des cabanes pastorales en réponse à la prédation dotée de 100 000 €** (budget distinct des enveloppes financières contractualisées avec les territoires).

Plus loin : [www.auvergnerhonealpes.fr/actualite/664/23-la-region-s-engage-pour-le-pastoralisme.htm](http://www.auvergnerhonealpes.fr/actualite/664/23-la-region-s-engage-pour-le-pastoralisme.htm)

# MEDIATION

## Domaine skiable / VTT et pastoralisme

En 2014, une charte devant favoriser les collaborations est signée entre le monde agricole (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture) et le monde du ski (Domaine Skiable de France). Cependant, quelques années après, les retours terrains nous indiquent que la connaissance et la mise en application de cette charte n'est ni systématique, ni généralisée.

En 2019, soutenue par le comité de pilotage du Plan Pastoral de Tarentaise, la SEA73 s'engage dans une action de médiation d'envergure sur le territoire de Tarentaise afin de mieux faire prendre en compte la question agro-pastorale dans les projets d'aménagement des domaines skiables. Le VTT prenant de l'importance sur ces mêmes territoires, une attention est aussi portée au développement de cette activité synchrone à l'activité pastorale. DSF Savoie accepte de participer à cette action : un responsable de domaine skiable par vallée sera mobilisé autour de cette action : Jean REGALDO (DS La Rosière), Yves DIMIEZ (Val Cenise) et Dominique BRAU-MOURET (Labellemontagne Val d'Arly). Ils seront des relais auprès de l'ensemble des domaines skiables.

### Au départ.

L'objectif était de rencontrer tous les domaines skiables ciblés afin de :

- **comprendre les jeux d'acteurs et les implications dans les prises de décision entre collectivité, domaine skiable, acteurs du VTT et alpagistes.**

- **Mesurer le niveau de concertation initial entre les acteurs.**

**5** organisent des **réunions annuelles avec les alpagistes concernant le ski**, réunion sous l'impulsion du / 9 gestionnaire ou de la commune.

### **9** domaines skiables rencontrés en Tarentaise

*Valmorel, La Rosière, Les Ménuires, ValThorens, Méribel alpina, Méribel Mottaret, La Plagne, Les Arcs, Val d'Isère*

+ 2 DS hors Tarentaise, sur les territoires des référents de section DSF : Les Saisies (Beaufortain) et Val Cenise (Maurienne)



**3** seulement organisent ce même type de réunion concernant **l'activité VTT**.

**Ensuite.** Dans un second temps, pour les domaines skiables le souhaitant, **une phase de médiation a été proposée puis organisée entre le gestionnaire de domaine skiable, le (les) acteur(s) liés au VTT, la collectivité et les alpagistes du secteur.** Ces temps ont permis de présenter les futurs projets d'aménagement aux exploitants agricoles concernés ainsi que les ressentis et enjeux portés par les alpagistes. La Plagne et Méribel nous ont suivi dans cette démarche. « *Cela nous permet de monter en compétence agro-pastorale et de prendre le temps d'échanger avec les éleveurs et bergers* » nous confient les cadres des domaines skiables concernés.

Par ailleurs, d'autres stations organisaient déjà des rencontres avec les exploitants agricoles. La SEA a eu l'occasion de se rendre à ces entretiens sur les territoires des Arcs et de La Rosière.

Tous les domaines skiables n'ont pas pu être rencontrés, il s'agira d'un des objectifs de l'année 2020.

La SEA a participé à :

**2** **réunions annuelles déjà en place**, sur 2 domaines skiables

La SEA a organisé :

**3** **réunions annuelles** sur 3 domaines skiables qui ont permis :  
- d'établir du lien entre les gestionnaires d'activités ski et vtt et **13 alpagistes**

- de mettre en place des outils facilitant les échanges (feuilles de contact, carte de localisation...)



## Domaine skiable / VTT et pastoralisme

### Premières conclusions et suites.

Dans l'ensemble les domaines skiables ont répondu favorablement à nos sollicitations et le bilan est positif. Les domaines skiables ayant souhaité notre soutien dans l'organisation de rencontres avec les alpagistes nous renouvellent leur confiance pour 2020. Il s'agira en année 2 de :

- Passer d'une information sur les projets d'aménagement domaine skiable à une vraie phase de co-construction des projets avec bénéfice réciproque. Lorsque cela est techniquement réaliste, pourquoi ne pas doubler un réseau neige de culture permettant l'abreuvement des troupeaux ?

- Faire en sorte que des mesures compensatoires agricoles soient mis en œuvre même si elles ne sont pas réglementaires.

- Faire prendre conscience à nos interlocuteurs de l'impact global lié au cumul des travaux pour un même usager (travaux domaine skiable, dépôts de matériaux sur les pistes liés à des projets urbanistiques, aménagement de circuits vtt<sup>1</sup>, compensation environnementales...).

Au-delà de ces actions très opérationnelles, la SEA souhaite poursuivre cette action en 2020 sur 3 points particuliers :

(1) **La mise en place d'un volet agro-pastoral en complément aux observatoires environnementaux des domaines skiables.** Sur le modèle environnemental (connaître, anticiper, évaluer) il s'agira de proposer un module dédié à l'alpage en décrivant précisément les

usagers, les pratiques, les équipements pastoraux en place ainsi que les zones à enjeux pastoraux et les améliorations potentielles. (données fournies par la SEA). Dès l'origine du projet, les enjeux pastoraux pourraient ainsi être pris en considération.

(2) Mettre en place, au printemps, **une journée de mutualisation où monde de l'alpage et des domaines skiables partagent un thème commun ; le sujet du partage de l'eau sera mis à l'honneur en 2020.** Cette journée sera organisée avec la SEA de Haute-Savoie (et la section 74 de DSF) sur la commune d'Hauteluce. Les services pastoraux de Suisse francophone seront conviés pour nous faire partager leur expérience.

(3) Développer la communication sur le territoire test de Valmorel. Il s'agira notamment de mettre en œuvre une journée de sensibilisation des personnels d'accueil de Domaine Skiable Valmorel et de l'OT aux questions de pastoralisme et de structurer une boîte à outils de sensibilisation des usagers touristiques à l'agro-pastoralisme (messages radio, films, flyers, ...).

<sup>1</sup> : la collaboration de la SEA avec la CDESI –commission départementale des espaces, sites et itinéraires permet à la SEA d'avoir une vision plus globale des aménagements sur les espaces pastoraux.

La loi 2000-627 du 6/07/2000 a confié aux départements la compétence pour favoriser le développement maîtrisé des sports de nature. Le département de la Savoie a ainsi mis en place la CDESI pour favoriser la concertation. Elle doit permettre la conciliation de l'aspiration légitime des pratiquants à exercer leurs sports en milieu naturel, avec la préservation de l'environnement, le respect des droits attachés à la propriété et les autres usages de l'espace naturel dont le pastoralisme. L'activité ski de piste n'est pas concernée par cette commission.

### Compensation environnementales : Eviter la double peine pour les alpages.

La mise en œuvre de travaux sur les domaines skiables occasionnent, en compensation des dommages portés au milieu, la mise en œuvre de mesures compensatoires : création de zones humides, implantation de rhodoraies,....

Il arrive régulièrement que la mise en œuvre de ces compensations soit proposée sur des espaces pastoraux et soit assortie de mesures de gestion à mettre en œuvre par les alpagistes.

Travaux et compensations conduisent à terme à une perte d'herbage. Une meilleure anticipation, une manière différente d'instruire ces compensations et une meilleure connaissance du territoire devraient permettre par anticipation d'identifier des zones de compensation et d'en acquérir la maîtrise foncière pour que demain environnement et agriculture n'entrent pas en concurrence.





## Journées chiens de protection

EN 2018, la SEA, la DDT, le Conseil départemental et AGATE (Agence Alpine des Territoires), lançaient le dispositif d'enquête en ligne « mon expérience avec les patous »<sup>1</sup>. Plus de 300 personnes ont alors témoigné de leur rencontre. Une réunion de présentation des résultats a eu lieu en décembre 2018 auprès des acteurs engagés et concernés par cette expérimentation (OT, chargés de missions des activités de pleine nature des collectivités, élus et représentant de groupements agricoles). La peur des usagers lors de randonnées face aux chiens de protection en montagne apparaît comme un fil rouge dans les enquêtes.

**De cette réunion est née l'idée de journées de formation/information à propos des chiens de protection à destination des prescripteurs (OT, Chargés de mission d'activité de pleine nature, accompagnateurs en moyenne montagne,...) avec comme postulat de départ : la nécessité pour les prescripteurs de bien connaître le sujet et ainsi devenir des ambassadeurs rassurants sur cette thématique.**

La SEA, AGATE et la DDT (avec le soutien du Conseil Départemental de la Savoie) ont organisé les 20 et 24 juin, deux journées de formation/information rassemblant près de 40 personnes sur deux alpages : un alpage en Tarentaise (Pomblère St Marcel) et un alpage en Maurienne (St Michel de Maurienne). Le témoignage des éleveurs et de la nécessité pour eux de protéger leurs troupeaux pour faire face à la prédation a servi d'introduction à l'intervention de M. MASSUCI, spécialiste des

chiens de protection (réseau chiens de protection de l'Idéle, société centrale canine) : quelle attitude adopter lors d'une rencontre avec un chien de protection ? quelles réactions du chien en fonction des gestes ? Les conseillers de la DDT et de la SEA ont rappelé la situation de la prédation en Savoie et les différents travaux effectués sur la question des chiens de protection (filière d'élevage, formation pour les éleveurs,...). Ces journées sont également l'occasion d'entamer et de partager des pistes de solutions co-construites pour améliorer la cohabitation. Elles seront reconduites en 2020.

<sup>1</sup> Dispositif expérimental visant à analyser les rencontres des usagers de la montagne avec les chiens de protection des troupeaux, à identifier si possible les déterminants d'une bonne et d'une mauvaise rencontre et à être alerté en cas de morsure sur le territoire. Cette expérience initiée en 2018 en Savoie a été reconduite en 2019 à l'échelle de la Région AuRA « mon expérience avec les chiens de protection » (résultats à venir début 2020).

### Kim LEONARD, référént accueil Méribel Tourisme

*« J'ai particulièrement apprécié cette journée de rencontre et d'échanges. Pendant la saison estivale, nous n'avons pas toujours le temps de découvrir les magnifiques alpages de nos régions! Les informations reçues sur la prédation et le comportement des chiens de protection ainsi que la vie pastorale étaient très intéressantes et assez méconnues des habitants ou du grand public... »*

*L'exercice pratique de rentrer dans un enclos en présence d'un chien de protection a été très formateur pour moi pour voir comment le chien réagit à nos mouvements ou menaces. Heureusement pour moi, je ne crains pas les chiens mais un chien qui fait son travail et protège son troupeau peut en effet être impressionnant ».*



# GROUPEMENTS PASTORAUX

## GP de Tessens : Rencontre avec Damien Albert, gérant



**L**e groupement pastoral Tessens a été officiellement agréé par l'Etat en 1978. Cet agrément s'est inscrit dans la continuité d'un fonctionnement collectif déjà bien ancré sur cet alpage à travers la tradition du « fruit commun » très répandue en Tarentaise.

Après plusieurs années de livraison en coopérative laitière, les sociétaires du GP ont décidé, en 2010, de reprendre la fabrication de Beaufort en alpage. Au-delà du choix collectif des éleveurs de mieux valoriser leur production, « *c'était aussi une volonté de renouer avec la tradition de la fabrication de Beaufort en alpage dans un territoire historiquement tourné vers cette production avec les ateliers de Montgirod-Vilette, la Côte d'Aime et Granier* » souligne Damien Albert. Cette évolution souhaitée par le GP s'est faite avec un fort soutien de la commune de Tessens, notamment pour accompagner les travaux liés aux outils de production sur l'alpage.

### Investir pour produire

Afin de rendre l'alpage fonctionnel, des investissements structurants ont été nécessaires : local de fabrication aux normes, aménagement d'un nouveau chalet pour l'équipe de salariés, acquisition de deux machines à traire, extension du réseau de piste et des plateformes de traites, etc. « *Ces investissements menés sur plusieurs années nous permettent aujourd'hui d'offrir de bonnes conditions de vie et de travail à l'alpage pour les salariés* », gages d'une production de qualité.

Au-delà des investissements, « *la bonne entente entre les sociétaires est indispensable pour atteindre de bons résultats au sein de la structure collective et des exploitations individuelles* » souligne Damien Albert en insistant

sur le fait que « *le groupement pastoral constitue la continuité de nos exploitations* ». C'est pourquoi, les sociétaires s'appliquent les mêmes exigences en terme de suivi sanitaire et de contrôle sur les troupeaux et misent sur la transparence pour que les bonnes décisions soient prises avant la montée en alpage.

### Partager les tâches entre sociétaires

Même si le système de corvée à proprement parler n'existe plus dans ce GP, la volonté commune est de partager au maximum les tâches. « *En tant que gérant, je garde notamment la charge des projets d'investissements, des relations avec la banque, de la PAC, du secrétariat et des comptes, et je suis aussi responsable officiel de l'équipe de salariés* » explique Damien. « *Les autres sociétaires interviennent sur des tâches spécifiques durant la saison d'alpage telles que l'organisation des pesées de lait, la mise en place des machines, l'approvisionnement en fuel, courses pour les bergers et croquettes, le transfert des meules, etc* ». Quelles que soient les tâches attribuées à chacun, les décisions res-

### En chiffres

7 sociétaires majoritairement d'Aime-la-Plagne

500 ha de surface d'alpage communal

220 vaches laitières

3 bergers salariés – 1 fromager

640 à 680 meules de Beaufort Chalet d'alpage

80% commercialisées à des grossistes,

20% à des crémiers

tent partagées et collectives, et prises au moment des temps fort de la vie du GP (AG, jours de pesées, bureau, etc.).

### Et le changement climatique ?

L'alpage se situe entre 1800m et 2300m d'altitude avec un bon étagement de l'herbe, ce qui le rend un peu moins vulnérable au changement climatique. La saison d'alpage n'est pour l'instant pas écourtée sur Tessens (environ 110 jours) et la repousse sur les quartiers est bonne. « *Finalement, c'est dans la vallée que les effets du changement climatique se font le plus sentir* » analyse Damien Albert. Tous les alpages ne se ressemblent pas, certains sont plus vulnérables que d'autres, « *la disponibilité de la ressource en herbe et en eau constitue globalement un véritable enjeu pour l'avenir* ».



# GROUPEMENTS PASTORAUX

## GP de Tessens : rencontre avec Damien Albert, gérant

Enfin, l'exigence que se fixe le GP au niveau de la qualité des fromages passe par une gestion quotidienne fine du troupeau, de l'alpage et du processus de fabrication. A travers les investissements dans de nouvelles machines à traire (2 machines traversantes 6 postes) et le réseau de desserte sur l'alpage, il s'agit avant tout de suivre au plus près le troupeau et la pousse de l'herbe et de faciliter au maximum le travail des bergers. Les machines à traire sont déplacées tous les 3-4 jours ce qui réduit considérablement le temps de déplacement des vaches au chantier de traite et limite la dégradation des emplacements.

### Les enjeux du collectif

« Il faut que les structures collectives laitières en alpages maintiennent une production de qualité au sein d'une filière AOP forte et avec une bonne entente entre les sociétaires » termine Damien Albert.



*L'enjeu pour demain sera « que les jeunes s'investissent dans le collectif au sens large et particulièrement dans la filière Beaufort car c'est elle qui tire tout vers le haut ».DA.*

## PRÉDATION

### Expérimentations : brigade de bergers d'appui

Dans le cadre du plan « Bien vivre en Vanoise », co-construit par l'ensemble des acteurs du territoire du Parc National de la Vanoise (PNV), un groupe de travail spécifique à la question du loup et des dommages aux troupeaux a été créé. Il réunit l'ensemble des parties concernées par le sujet et a pour but d'identifier les objectifs et mesures prioritaires à mettre en œuvre pour accompagner les éleveurs. Pour 2019, a été retenu le principe de la mise en place d'une brigade de bergers d'appui.

### Permettre le droit au répit pour les gardiens de troupeau

La brigade a été mise en place pour apporter soutien et renfort aux alpagistes et bergers de troupeaux de petits ruminants, subissant la prédation et pâturant en zone cœur du PNV. Ce projet expérimental a associé un groupe de travail composé du PNV, du Service de Remplacement des Terraillet, de la DDT, du Syndicat Ovin de Savoie et la SEA73.

Du 15/07 au 15/10/2019, 2 bergers ont été salariés par le Service de Remplacement (SR) des Terraillet. **Ils ont apporté un soutien à 8 alpagistes** (6 en Maurienne et 2 en Tarentaise) parmi les 22 alpagistes répondant aux critères d'éligibilité définis par le groupe de travail à savoir :

- (1) être adhérent du SR des Terraillet
- (2) pâturer en zone cœur de PNV avec des petits ruminants
- (3) disposer d'un contrat de protection des troupeaux (mesure 7.62 du Programme de Développement Rural)

auprès de la DDT 73 comprenant le regroupement du troupeau chaque soir en parcs électrifiés et un gardiennage quotidien du troupeau.

La SEA en tant que membre du groupe de travail, a pris part aux temps d'échanges et de décision pour ce projet. Elle a également été missionnée par le PNV, pour réaliser :

- l'étude de faisabilité technique et économique du projet
- le recrutement des bergers d'appui
- la mise en place du planning de routine des bergers et le recueil des besoins des alpagistes
- le bilan technique de l'opération

Les bergers embauchés ont effectué **41 interventions sur 116 jours de travail** et sont intervenus soit en renfort soit en remplacement des bergers en place.

Cette action a été financée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire via la DREAL AuRA. Le PNV reconduira la brigade pour l'année 2020. Les offres d'emploi pour postuler sont consultables à l'adresse suivante :

*Les impacts des prédateurs ne sont pas seulement de nature économique. Les conséquences sur les conditions de travail (surcharge, instabilité permanente rendant difficile l'organisation du travail, schémas de protection à modifier en permanence...) et la santé des éleveurs et bergers (stress, fatigue, manque de reconnaissance) sont bien réelles. La mise en place d'une brigade vise à limiter ces impacts humains.*

# COMMUNICATION

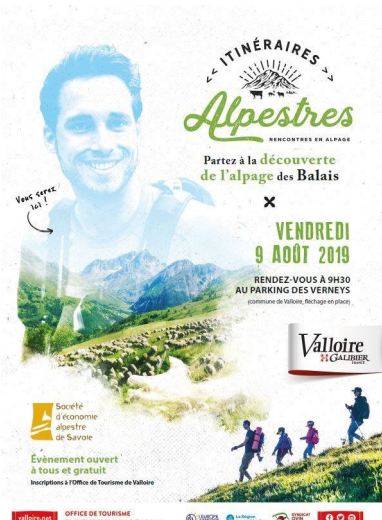
La communication autour des alpages est un des axes de la politique d'intérêt général de la SEA. Les actions sont validées par le conseil d'administration. Elles visent à valoriser les produits, mieux faire comprendre l'activité pastorale et à permettre des temps d'échanges et de compréhension mutuelles entre alpagistes et les autres usagers des espaces pastoraux.

## Alpages ouverts : une journée pour découvrir l'alpage

Prendre le temps de venir à l'alpage, de comprendre l'alpage, et d'échanger avec les Hommes et les Femmes qui ont choisi d'être en haut, tels sont les principes de ces journées organisées annuellement pour les gens d'ici et de passage.

Cet été Stéphane VERNAZ (GAEC du Fregny), éleveur ovin sur la commune d'Hautville, nous a ouvert les portes de son alpage à Valloire et a permis de venir à la rencontre de son troupeau gardé pendant l'été par une bergère salariée. Répartis en petits groupes, accompagnés par des éleveurs, des techniciens, des guides du patrimoine, plus d'une centaine de participants ont pu aborder les problématiques de gestion de l'alpage, de végétation, des chiens de protections, de structuration du foncier et d'histoire des lieux et du patrimoine.

Au-delà de cette journée en elle-même, le processus et les réunions de construction de ce projet (organisation, élaboration du programme, logistique) sont des facteurs de rapprochement d'acteurs locaux autour de l'alpage et des enjeux associés. Le réseau créé, aussi informel soit-il, est souvent un facteur facilitant, par la suite, pour la construction de projets futurs autour de l'alpage.



## Fauche qui peut : une journée participative pour entretenir l'alpage



**Découvrir l'alpage, c'est bien, participer à son entretien c'est désormais possible.**

Créée l'année dernière sur les pentes du Semnoz par la SEA74, la SEA73 aux côtés du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges a organisé, sur le même modèle, cette année une journée, ouverte à tous, sur l'alpage de la Clusaz (Commune du Montcel). Avant le passage du troupeau, l'objectif donné aux participants équipés d'outils adaptés a été de couper, sur 4 ha, le Vérâtre (*Veratrum album*), plante invasive aux propriétés toxiques. Pour une action efficace, cette plante équipée d'un rhizome devra être coupée plusieurs années de suite pour disparaître.

Organisées avant l'emmontagnée, hors saison estivale, ces journées ont mobilisé des habitants du territoire du Parc attachés à leur patrimoine pastoral. La résistance de la plante qui est au départ un handicap, apparaît aujourd'hui comme une vertu : les participants sont, en effet, invités à participer plusieurs années de suite à cette opération créant ainsi un lien entre les participants, les alpagistes et l'alpage. La matinée de travail s'est évidemment terminée en musique et en dégustant des produits de l'alpage. Rendez-vous est déjà donné pour les deux années à venir.

## VIE DE LA STRUCTURE

**13 mai 2019 :** Lors de l'assemblée générale, le conseil d'administration de la SEA s'est élargi avec l'entrée:

■ D'un représentant du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges : les personnes désignées sont Philippe GAMEN (Président du PNR et Maire de la commune du Noyer) ou Louis ALLARD, (élu à St Ours et VP à l'agriculture),

■ D'un second représentant des SICA d'alpage représentant la Maurienne (Sébastien VINCENDET (pdt de la SICA d'alpage de Maurienne, alpagiste à Bessans),

■ D'un représentant de l'association des maires de Savoie : Yves DURBET (maire de la commune nouvelle de la Tour en Maurienne et pdt de l'association des maires de Savoie).

**10 juillet 2019 :** Le conseil d'administration renouvelé a élu à l'unanimité Emmanuel

HUGUET, Président de la SEA en remplacement d'Albert TOURT. Emmanuel HUGUET, est ancien conseiller agricole à la Chambre d'agriculture, il est maire de Villard/Doron dans le Beaufortain depuis 2008 et est VP à l'agriculture au sein de l'agglomération Arlysère.



Mise en page : SEA73 - Crédit photo : SEA73